

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B3, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> UPGRADE & RECONFIG MCCP COLLINS BAY	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-157663/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 2057663	<b>Date</b> 2015-07-16
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-461-67070	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn461.21120-157663	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-07-23</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hallman, Patti	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn461
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-7390 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

*Modification 007 est émise pour répondre aux questions reçus et pour réviser les instructions uniformisées, les conditions générales et les certifications et pour ajuster la date de clôture*

## **1) À Pièce Jointe 1 - Questions et Réponses**

### **Insérer:**

**Q30:** Veuillez fournir le type de modèle, une description ou une photo du type de connecteur utilisé pour le système radio de Motorola indiqué dans l'Énoncé des spécifications techniques (EST). Fournir et installer un connecteur monté sur le bureau qui peut être utilisé pour raccorder une prise d'antenne radio Motorola<sub>mc</sub> à l'antenne principale en cas de panne de courant.

R30: Adaptateur de cloison, coudé, femelle à femelle, type N  
Connex 172124

**Q31:** ( d). Dans la portée des travaux précisée dans l'EST, rien ne concerne la touche de fonction, mais la section portant sur la formation des opérateurs nous demande de l'intégrer à la formation.

### **5.2 Formation des préparés**

Conformément au document SE-ET/0101, l'entrepreneur doit préparer et présenter deux (2) cours de formation des opérateurs d'une durée de deux heures aux formateurs responsables de la formation du personnel chargé du PPCC. Le cours doit être donné sur place en anglais à deux (2) groupes de cinq (5) opérateurs formateurs. Il doit présenter un aperçu fonctionnel général de tous les sous-systèmes réinstallés dans la nouvelle console, et mettre l'accent sur les changements spécifiques mis en oeuvre à la suite de la reconfiguration de la console du PPCC, notamment :

- a. le fonctionnement du moniteur de bureau du SGV (avec le jeu de caméras et les plans prédéfinis), pour faire afficher les images/plans pris par les caméras sur les deux (2) grands moniteurs vidéo;
- b. le fonctionnement du système Omnicast<sub>mc</sub> de Genetec pour faire afficher les plans prédéfinis;
- c. le déploiement du poste de formation Senstar 100<sub>mc</sub>;
- d. le fonctionnement d'une touche de fonction sur l'écran tactile du SPDI pour commander la vitesse d'enregistrement des caméras TCF sélectionnées dans le SPDI;

**R31** Enlever 5.2 d.

**Q32:** 4.3 Installation de l'équipement, point g – Fournir un circuit non ASC de 20 A doté d'un disjoncteur de 15 A et l'installer dans la nouvelle console. Où le nouveau disjoncteur sera-t-il placé et aura-t-il 20 A ou 15 A?

**R32:** Lorsque vous franchissez la porte du PPCC, il y a un ou deux panneaux de disjoncteurs pour le PPCC où le nouveau disjoncteur pourrait être placé. L'accès à la SEC n'est pas nécessaire à cet emplacement. Le circuit et le disjoncteur doivent avoir 20 A.

**Q33:** L'EST ne fournit pas de renseignements au sujet des heures de livraison et des restrictions s'y rapportant. Le SCC peut-il clarifier les choses?

**R33:** Les heures de livraison sont de 8 h 30 à 15 h 30 du lundi au vendredi (fermé les jours fériés).

**Q34:** Est-ce nécessaire d'avoir un conteneur *Sea Can* sur place pour l'entreposage de l'équipement (ameublement) ainsi qu'un conteneur de déchets?

**R34:** Le soumissionnaire devrait prendre en considération l'utilisation d'un conteneur *Sea Can* pour l'entreposage de l'équipement. L'emplacement sera déterminé à la réunion suivant l'obtention du contrat. L'entrepreneur est responsable de l'élimination des déchets. L'emplacement du conteneur de déchets sera fourni si l'entrepreneur désire éliminer les déchets de cette manière.

**Q35:** Section 3.2., point .7 du document intitulé « Exigences relatives à la conception du pupitre du PPCC ». Le SCC peut-il confirmer que l'équipement radio doit être monté sur un châssis à *une hauteur de 5 cm à 10 cm au-dessus de la surface de travail?*

**R35:** Oui.

**Q36:** Il nous faut :

La taille

La marque

Le modèle

Les photos figurant dans le document

Ci-joint

J'ai communiqué avec de nombreux fournisseurs qui posent tous les mêmes questions et qui répètent qu'un carreau est plus qu'un simple carreau.

**R36:** Nous ne voulons pas fournir de marque et de modèle précis. Cependant, les carreaux de remplacement devraient être des carreaux de bois de 24 po sur 24 po, avec une surface stratifiée haute pression de 1/16 po. Les carreaux doivent respecter ou dépasser une charge concentrée de 1000 lb par po<sup>2</sup>.

**Q37:** Can the gate controls be programmed on the PIDS or FAAS or does it have to be on a separate aggregator screen

**A37:** Les touches de fonction peuvent être ajoutées au SPDI ou au SIAE.

**Q38:** Peut-on ajouter les touches de fonction du système de sonorisation, du SDDC du SPDI et du contrôle de la grille aux ordinateurs S100 du SPDI ou du SIAE sous forme de nouvelle carte ou doivent-elles s'afficher sur l'écran 22 po de l'agrégateur?

**A38:**

**Q39:** Pouvons-nous supposer que la mise à niveau logicielle 6.22 du S100 peut être réalisée à chaque site avant l'installation pour qu'il soit possible de brancher les autres dispositifs au S100 au moyen d'une

connexion IP pour satisfaire à l'exigence de la touche de fonction de l'agrégateur? Pouvons-nous également supposer que cette mise à niveau sera réalisée par un tiers et par conséquent non incluse dans la soumission?

**A39:** Le Service correctionnel du Canada (SCC) n'a relevé aucune mise à niveau logicielle dans l'Énoncé des spécifications techniques (EST).

**Q40:** Section 3.4 – EST et norme SE/NE-0801 de la vidéo en réseau aux établissements de Collins Bay, de Dorchester, de Mission et de Donnacona, ainsi qu'à l'ÉEF. Cette norme n'a pas été fournie. Pouvons-nous ne pas tenir compte de cet énoncé?

**A40:** Ne tenez pas compte de la référence à la norme SE/NE-0801 du SCC au point b de la section 3.4 de l'appel d'offres. Elle a été remplacée par le document « Exigences relatives à la conception du pupitre du poste principal de contrôle des communications (PPCC) utilisé dans établissements correctionnels fédéraux » qui accompagne l'ajout 004.

## **2) À Partie 2 - Article 1 - Instructions, clauses et conditions uniformisées**

**Supprimer:** 2003 (25/09/2014) Instructions Uniformisées

**Insérer:** 2003 (2015-07-03) Instructions Uniformisées

## **3) À Partie 7 - Clauses du Contrat Subséquent, article 2.1 Conditions Générales**

**Supprimer:** 2030 (25/09/2014), Conditions Générales

**Insérer:** 2030 (2015-07-03), Conditions Générales

## **4) À Partie 7 - Clauses du Contrat Subséquent, article 10 Priorité des documents**

**Supprimer:** 2030 (25/09/2014), Conditions Générales

**Insérer:** 2030 (2015-07-03), Conditions Générales

## **5) À Partie 5 - Certifications**

**Supprimer:** Partie 5 Titre et premier 3 paragraphe et article 1 en son entier

**Insérer:**

### **PARTIE 5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **Insérer : 2 Attestations préalables l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **2.3 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

### **2.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-157663/A

Amd. No. - N° de la modif.

007

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn461

Client Ref. No. - N° de réf. du client

2057663

File No. - N° du dossier

hn46121120-157663

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « \_ » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

**5. À page 1, Invitation prend fin**

**Supprimer:** 2015-07-20

**Insérer:** 2015-07-23

**TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES**